



## *Praesidia et castella* dans les sources littéraires

### *Praesidia and castella in the literary sources*

A partir d'une analyse de l'emploi le plus fréquent des termes *praesidia* et *castella* dans les sources littéraires, et en particulier dans le corpus césarien, cet article souligne les limites de ces témoignages en vue d'établir les typologies de sites auxquelles, en ce qui concerne la période tardo-républicaine, la recherche archéologique a pris l'habitude de se référer. Moins net qu'on ne l'admet souvent, l'usage de ces termes renvoie en outre à un temps donné, celui de la campagne militaire proprement dite, qui constitue en effet l'horizon principal des récits transmis par ces sources. Le *praesidium* ou le *castellum* documenté par les sources littéraires correspond ainsi à un dispositif *ad hoc*, relativement éphémère, qui pose donc directement la question des traces qu'il est susceptible d'avoir laissé aujourd'hui dans les paysages.

Mots clé : Armée romaine, guerre romaine, castramétation républicaine, *praesidium*, *castellum*, garnisons, logistique, *Hispaniae*, guerre des Gaules, guerres civiles, sources littéraires, César, I<sup>er</sup> s. av. J.-C.

Based on the analysis of the most frequent use of the words *praesidia* and *castella* in the literary sources, and particularly in the Caesarean corpus, this article seeks to highlight the limitations of these testimonies in order to establish the typologies of the sites to which, for the Late Republican period, archaeological research traditionally refers to. Less clear than it is often assumed, the use of these terms also refers to a specific time frame, that of the military campaign itself, which usually corresponds to the main horizon of the narratives transmitted by those sources. The *praesidium* and the *castellum* documented by the literary sources thus correspond to an *ad hoc* arrangement, relatively specific and short-lived, that consequently raises the question of the archaeological remains they may have left in the existing landscapes.

Keywords: Roman army, Roman warfare, Republican castramentation, *praesidium*, *castellum*, garrisons, logistics, *Hispaniae*, Gallic War, civil wars, literary sources, Caesar, first century BC.

Depuis quelques années, les efforts des archéologues ont permis de verser au dossier de la présence militaire romaine dans la péninsule Ibérique, pour la période de la conquête (III<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. av. J.-C.<sup>1</sup>), un nombre croissant de sites et de vestiges matériels, à un point sans équivalent pour le reste du monde romain.<sup>2</sup> Les découvertes dans le Nord-Est de l'Espagne, particulièrement nombreuses, donnent à cette région une place importante dans la réflexion actuellement menée sur la nature de ces traces et leur interprétation.<sup>3</sup> En effet, l'une des difficultés consiste à caractériser précisément ces vestiges, fréquemment qualifiés dans l'historiographie de *praesidia* ou de *castella*, en fonction de leur taille et de leur localisation.<sup>4</sup> Or, on ne saurait oublier que, pour la période qui nous intéresse ici (la fin de la République), le *praesidium* ou le *castellum*, sur le plan archéologique et matériel, correspond à un type de site que nous choisissons de dénommer ainsi, en empruntant aux textes anciens ce vocabulaire spécifique. Encore faut-il être sûr que l'emploi de cette terminologie est bien adéquat pour dénommer les vestiges que nous retrouvons sur le terrain. Sans être illégitime, bien sûr, l'usage qui consiste à aller puiser dans les textes les référents des typologies élaborées aujourd'hui pour rendre compte des structures mises au jour par l'archéologie pose des problèmes qui sont parfois sous-estimés, particulièrement dans le domaine militaire. Ainsi, à propos de l'architecture militaire romaine en Gaule pendant l'Antiquité tardive, Raymond Brulet a pu rappeler récemment qu'« on définit fréquemment les ouvrages militaires en s'appuyant sur les termes techniques latins ou grecs, mais la signification de ceux-ci est souvent imprécise ou équivoque. »<sup>5</sup> De fait, pour les *praesidia* de l'Occident romain à la fin de la République, nous n'avons rien de comparable au témoignage des *ostraca* et des inscriptions du désert oriental d'Égypte dans lesquels, manifestement, le terme *praesidium* (ou sa translittération en grec) désigne systématiquement, à l'époque flavienne et

antonine, un petit fortin quadrangulaire servant à sécuriser les routes caravanières<sup>6</sup>. Au contraire, l'usage des termes *praesidium* et *castellum* dans les sources littéraires latines, qui constituent l'élément principal sur lequel nous sommes contraints de nous appuyer pour la période républicaine, est beaucoup moins clair et doit à mon sens nous inviter à une certaine prudence lorsque nous les réutilisons dans nos typologies. Ce dossier nous invite dès lors à nous demander dans quelle mesure l'archéologie peut s'appuyer sur les informations fournies par les textes comme cadre de référence à sa réflexion. Je limiterai mon propos, pour l'essentiel, au dernier siècle de la République, pour lequel nous avons l'avantage de disposer du plus grand nombre de témoignages d'époque. Une place privilégiée y est faite au corpus césarien, qui, sans surprise, nous offre les informations les plus abondantes et les plus détaillées. Nous verrons que les textes évoquent surtout par un tel vocabulaire des dispositifs plus ou moins temporaires, que la fonction de ceux-ci est à replacer dans un contexte avant tout stratégique et tactique où la dimension logistique est essentielle, et qu'il ne faut pas sur ce plan distinguer trop radicalement *praesidia* et *castella*.

## Une difficulté à identifier des postes permanents

Au détour de certaines phrases, des auteurs comme Tite-Live ou Polybe laissent entendre que les Romains avaient pour pratique habituelle de placer des garnisons chez leurs ennemis vaincus (Liv. 28.34. ; Pol. 28.5). Nous n'avons pas de raison de douter de ces témoignages, et de tels passages ont beaucoup fait, d'ailleurs, pour accréditer l'idée répandue selon laquelle l'installation de *praesidia* avait représenté une pratique courante à l'issue des conflits, à des fins de contrôle politique et militaire, bien qu'aucun de ces textes ne spécifie cependant combien de temps ce type de garnison était censé rester en place après la fin de la campagne militaire qu'ils concluaient. De fait, quand on cherche à identifier de telles garnisons et à connaître leur durée d'existence, on se heurte vite à toute une série de difficultés.

En ce qui concerne les *Hispaniae*, on est frappé par le fait que les places qualifiées de *praesidia* ou associées à un *praesidium* apparaissent peu, en tant

6. Cuvigny éd. 2003. Toutefois, H. Cuvigny précise bien (p. 306-307) que cet emploi, propre à la documentation papyrologique et épigraphique pour cette région et pour cette période, relève ici d'un « sens spécialisé » du terme, celui de « petit poste militaire fortifié sur une route », qui « prédomine depuis les récentes et massives trouvailles d'*ostraca* du désert Oriental », mais qu'on ne saurait généraliser, même si des parallèles sont attestés ailleurs en Orient. Selon elle (p. 353-357), l'apparition de ce sens spécialisé est à mettre en relation avec la mise en place de ce réseau de fortins à partir des Flaviens, inaugurant ce qu'elle appelle « le temps des *praesidia* ». Auparavant, l'association de ce vocabulaire à un type de structure paraît anachronique, comme le montre la description par Pline l'Ancien de cette même route de Myos Hormos : « *praesidium* n'apparaît qu'une fois dans son texte, et désigne non pas une structure spécifique, mais la garnison casernée dans ou à proximité d'un *hydreuuma* », c'est-à-dire d'un point d'eau aménagé pour le ravitaillement des caravanes.

1. Toutes les dates figurant dans le texte sont av. J.-C., sauf mention contraire.

2. On peut trouver différents bilans de ces découvertes et des discussions qui leur sont liées, avec les renvois à la bibliographie correspondante, dans : Morillo Cerdán dir. 2007 ; Cadiou 2008 ; Cadiou et Navarro Caballero éd. 2014.

3. Bilan récent et actualisé dans Noguera *et al.* 2014.

4. Morillo Cerdán 2014, 35 déplore ainsi à juste titre que « la terminología es un aspecto poco cuidado en las publicaciones sobre castramentación romana », et souligne les difficultés méthodologiques posées, dans ce champ de recherche, par la persistance de ce qu'il appelle, après d'autres, une « arqueología filológica » (p. 37). Toutefois, et non sans contradiction, c'est sans discussion qu'il reprend par ailleurs la typologie usuelle en archéologie, évoquant ainsi « los numerosos *castra* (campamentos) y *castella* (fuertes) republicanos repartidos por el territorio peninsular » (p. 36). Ainsi, à propos des petits sites fortifiés du sud-ouest péninsulaire, il estime : « sería conveniente conservar el término *castella*, para su clasificación », essentiellement en raison de « su aspecto fortificado y su posición dominante sobre el terreno » (p. 45).

5. Brulet 2006 : 156. Selon lui, « le terme de *castellum* est clairement employé dès le Haut-Empire comme diminutif pour désigner un petit camp [...]. Au Bas-Empire, il est toujours lié à une fonction militaire [...], mais il est tellement répandu dans les textes anciens qu'il est dangereux de le considérer d'office sous cet angle ».

que telles, dans les récits relatifs à l'expansion romaine dans ces régions : pour l'ensemble de la période 218-45 sur laquelle j'ai eu l'occasion de centrer une recherche antérieure, on dénombre ainsi moins d'une vingtaine d'attestations explicites.<sup>7</sup> Sans doute, il faut se garder de tirer des conclusions hâtives à partir d'un tel constat, car cette faiblesse quantitative apparente a des chances d'être peu représentative de la réalité des pratiques : comme chacun sait, les textes ne nous disent pas tout. A l'inverse, ces attestations éparses ne sauraient à elles seules suffire à postuler par défaut, en la matière, une logique de système qui, en effet, est contredite par d'autres éléments. A ce sujet, on ne manquera pas de noter l'absence de toute référence à l'imposition de garnisons dans les traités gracchiens de 180-179 (App. *Ib.* 44) ou encore dans le texte de la *deditio* d'Alcántara en 104 (Díaz Ariño 2008 : 194-196, avec rappel de la bibliographie antérieure). Assurément, il ne s'agit pas là d'une particularité du dossier hispanique, même si celui-ci offre un bon point de départ, à mon sens, pour remettre en question l'idée que les mentions de *praesidia*, dans les sources littéraires, permettraient de mettre en évidence l'existence de réseaux de postes militaires permanents ou installés de façon durable.<sup>8</sup>

Pour une période postérieure, et pour d'autres contextes, le corpus césarien va dans le même sens. Les différents livres du *Bellum Gallicum* évoquent à de nombreuses reprises la reddition, volontaire ou non, de communautés (Caes. *Gal.* 1.27.3 ; 2.13.1 ; 2.15.1 ; 2.28.3 ; 2.32.2 ; 3.21.3 ; 4.22.1 ; 4.36.1 ; 5.1.8-9 ; 5.20.3-4 ; 5.22.4 ; 6.3.2 ; 6.4.4 ; 7.11.2 ; 7.12.3 ; 7.89.2 ; 7.90.3 ; [Hirt.] *Gal.* 8.23.2). Parmi les conditions imposées par les Romains, figurent toujours la remise des armes, ou celle d'otages ou encore la fourniture de blé ou de chevaux, mais, de façon intéressante, jamais l'installation d'une garnison.<sup>9</sup> De même, en Orient cette fois, lorsque César est obligé de rentrer en urgence à Rome à la fin de l'année 48, l'auteur anonyme du *Bellum Alexandrinum* insiste sur le fait que l'*imperator* jugea toutefois nécessaire de prendre le temps de s'occuper du règlement des affaires des provinces orientales, mais ne fait nulle mention de mise en place de garnisons, insistant au contraire sur le rôle dévolu aux forces locales de défense (*B. Alex.* 61.5). Ceci ne signifie pas que l'imposition d'une garnison n'était jamais une solution retenue, mais seulement qu'elle n'était peut-être pas aussi fréquente, dans les faits, que ce que suggèrent à première vue les principes généraux évoqués par Polybe ou Tite-Live dans les passages auxquels il a été fait allusion

7. Cadiou 2008 : 327. Pour le I<sup>er</sup> s., ces attestations explicites concernent essentiellement la période de la guerre civile, entre 49 et 45, à travers les témoignages du corpus césarien.

8. Cadiou 2003, dont les principales conclusions sont reprises et développées dans Cadiou 2008 : 279-451. Je renvoie à ces deux publications pour le détail de l'argumentation présentée en ce sens.

9. Il n'est pas inintéressant de relever ici le contraste entre le récit césarien lui-même, qui accorde peu d'importance au recours aux *praesidia* comme mesure de rétorsion et de contrôle, et l'impression différente laissée par les textes d'époque impériale consacrés à ces campagnes césariennes : voir en particulier Dio 40.43.3 à propos du traitement infligé par César aux Belges.

précédemment. D'autres facteurs intervenaient qui déterminaient la décision du chef militaire de placer ou non des *praesidia* sur un territoire donné. C'est ce que montre le choix fait par Metellus en 109 au début de sa campagne de Numidie (Sall. *Iug.* 54.6) : non content de recevoir de la part des communautés soumises tout ce qu'un chef romain exige ordinairement en ces circonstances (*obsides, frumentum et alia quae usui forent adfatim praebita*), Metellus disposa en outre des garnisons partout où il le jugea nécessaire (*ubicumque res postulabat praesidium impositum*). Mais cette précaution s'explique ici, précisément, par le contexte de cet épisode, celui d'une campagne militaire toujours en cours, où l'objectif est alors de se rendre maître du terrain ennemi (Sall. *Iug.* 55.1 : *hostium agro potiretur*) pour garantir la victoire.

Ces quelques exemples doivent nous inciter, me semble-t-il, à ne pas céder à la tentation de penser que, une fois que les Romains jugeaient les opérations militaires suffisamment achevées, ils auraient, par principe, multiplié les garnisons à l'intérieur des espaces où vivaient les communautés passant alors sous leur hégémonie. D'ailleurs, au début de l'hiver 52, les chefs gaulois pouvaient estimer qu'une révolte était facile (*id esse facile esset*) tant que les armées restaient dans leurs *hiberna* et que César était absent (Caes. *Gal.* 7.1.7). Même dans les cas où le proconsul des Gaules insiste lui-même sur la nécessité de sécuriser ses arrières, nous n'avons aucune mention de garnisons placées à titre préventif chez les peuples déjà soumis mais susceptibles de se révolter.<sup>10</sup> Ainsi, comme César craignait un soulèvement en son absence au moment où il s'apprêtait à passer en Bretagne, à la fin de l'été 54, le projet qu'il forma, pour parer à toute éventualité, fut celui d'emmener avec lui les chefs de tous les peuples gaulois, à titre d'otages (Caes. *Gal.* 5.4.1 et 5.5.4), et non celui de surveiller ces peuples par un quelconque réseau de postes militaires.<sup>11</sup> En somme, le problème théorique auquel sont confrontés aujourd'hui historiens et archéologues consiste à se demander jusqu'à quel point il convient d'imaginer que certains intérêts des Romains (économiques, stratégiques ou encore logistiques) impliquaient nécessairement une présence militaire à demeure, sous une forme ou une autre. A ce titre, il me paraît révélateur que les victimes du massacre de *Cenabum* au début de l'année 52 étaient en grande partie des *ciues romani qui negotiandi causa ibi consistenterant* (Caes. *Gal.* 7.3.1). Pourtant, a priori, on aurait pu penser que cette ville comptait aussi une garnison romaine, puisque César évoque la présence sur place de C. Fufius Cita, un chevalier romain *qui rei frumentariae iussu Caesaris*

10. A l'exception il est vrai du cas des Ménapes, au début de l'été 53 chez qui César, après son départ, laissa un corps de cavalerie auxiliaire *custodis loco*, sous le commandement de Commios l'Atrébate (Caes. *Gal.* 6.6.3). Mais cette précaution inhabituelle s'explique en partie par le fait que l'expédition contre les Ménapes n'était que la première étape de sa campagne contre les Trévires, comme il l'explique en 6.5.4.

11. Même attitude l'année précédente, lorsque César, pressé de partir en Bretagne, se contenta d'exiger un grand nombre d'otages aux Morins *quod neque post tergum hostem relinquere uolebat* (Caes. *Gal.* 4.22.2).

*praeerat* (Caes. *Gal.* 7.3.1).<sup>12</sup> Mais plus tard, lors du siège d'*Avaricum*, les soldats déclarèrent seulement vouloir venger le meurtre de ces citoyens romains à *Cenabum* et non des compagnons d'armes (Caes. *Gal.* 7.17.7).<sup>13</sup>

Dans une réflexion de cette sorte, il est indispensable de prendre en compte une évaluation des moyens dont pouvait disposer Rome pour maintenir, sur la durée, un nombre important de garnisons dans les endroits qui, d'après les données fournies par la documentation, nous semblent revêtir une valeur stratégique quelconque. Compte tenu de la faiblesse relative des effectifs des armées romaines habituellement envoyées dans les provinces à la fin de la République, on peut en effet douter que leurs chefs aient pu se permettre de trop affaiblir leurs forces en éparpillant les soldats pour des tâches de garnison. Je crois avoir montré que cette limite constituait un élément essentiel expliquant l'absence d'un véritable réseau de *praesidia* durables dans le cas des *Hispaniae* (Cadiou 2008 : notamment 354-355). Même pendant la période hivernale, où la répartition des troupes entre différents cantonnements (*hiberna*) est bien attestée, les besoins militaires comme les nécessités pratiques interdisaient une dispersion trop prononcée (Cadiou 2008 : 405-408). Un tel impératif apparaît tout aussi nettement dans le corpus césarien, alors même que César, aussi bien durant les campagnes en Gaule que pendant celles de la guerre civile, a pourtant toujours eu à sa disposition des effectifs très supérieurs à ceux des gouverneurs des provinces hispaniques. Selon Hirtius, c'est même la certitude que l'armée romaine était dans l'incapacité de faire face à des foyers d'insurrection trop nombreux qui détermina la stratégie des chefs gaulois révoltés pendant l'hiver 52-51 ([Hirt.] *Gal.* 8.1.2). Quelques années auparavant, les difficultés éprouvées par P. Crassus en Aquitaine avaient également tenu, selon César, à l'impossibilité pour son légat de fractionner ses troupes trop peu nombreuses face à un adversaire qui n'avait pas la même contrainte et qui pouvait donc détacher une partie de ses forces pour bloquer les routes (*uias obsidere*) tout en laissant une garnison suffisante (*satis praesidium*) dans son propre camp (Caes. *Gal.* 3.23.7). Il s'agissait pourtant là de mesures dont les Romains eux-mêmes étaient coutumiers et qu'ils jugeaient indispensables, comme nous le verrons, pour garantir le succès de leurs opérations militaires.<sup>14</sup>

12. L'absence de garnison dans une ville où résident des marchands italiens est loin d'être invraisemblable, même dans un contexte de guerre : en 47, durant la campagne d'Afrique, l'*oppidum* de *Thysdra*, où sont stockés 300 000 boisseaux de blé appartenant aux *aratores* locaux mais aussi à des *negotiatores italici* est dépourvu de toute garnison romaine, puisque la ville en réclama une auprès de César (*B. Afr.* 36.2), peu avant d'être investie par un *praesidium grande* pompéien (*B. Afr.* 76.1 ; 93.1).

13. A comparer avec Sall. *Iug.* 68.3, pour l'année 109, où Metellus exhorta ses soldats à venger leurs concitoyens qui ont péri lors du massacre de *Vaga* et qu'il présente comme des *fortissimi uiri* (67.1). Mais, dans ce cas, il est dit explicitement par ailleurs (47.2 et 66.2) que le consul avait établi un *praesidium* dans cet *oppidum* où étaient déjà installés, également, des *negotiatores* italiens (47.1).

14. Sur le contresens fréquent fait sur ce passage souvent commenté, voir Cadiou 2013 : 125-127.

Mais ces exemples montrent que l'application de ces principes tactiques et stratégiques dépendait aussi de l'état des forces disponibles et donc des circonstances, auxquelles tout chef militaire se devait de s'adapter. L'attitude des chefs pompéiens en Afrique en 47 en constitue une bonne illustration : seul un tout petit nombre de villes (*pauca oppida*) était défendu par leurs garnisons, le reste ayant été abandonné et détruit, afin d'éviter que César ne puisse les utiliser à son profit (*B. Afr.* 20.4). Cette précision du récit de l'auteur anonyme, qui suggère une certaine réticence de la part de Scipion et de Varus à disperser leurs troupes dans des *praesidia* urbains, est d'autant plus intéressante que l'on sait par ailleurs que les forces pompéiennes d'Afrique jouissaient d'une supériorité numérique écrasante sur l'armée césarienne débarquée de Sicile.<sup>15</sup>

De fait, lorsqu'ils apparaissent dans les sources littéraires, les *praesidia* semblent correspondre d'abord à des dispositifs *ad hoc* : les récits dont nous disposons impliquent ainsi que ceux installés dans les cols pyrénéens par Sertorius en 81 (*Plut. Sert.* 7.1) et par Afranius en 49 (Caes. *Ciu.* 1.37.1 ; Dio 41.20.2) ou dans les Alpes par Lépide en 43 (*App. Ciu.* 3.83) ne répondaient pas à une menace potentielle indéterminée. Au contraire, ils avaient été placés en vue de l'arrivée attendue d'un adversaire : le syllanien C. Annius, dans le premier cas, le légat césarien C. Fabius, dans le second, Antoine dans le troisième. Ces *praesidia* avaient donc été mis en place dans le contexte immédiat d'opérations militaires imminentes, à court terme, et n'avaient pas d'autre raison d'être.<sup>16</sup> De même, en Ultime, à l'été 49, Varron n'entreprit de sécuriser certaines agglomérations qu'une fois connue la victoire de César près d'*Ilerda* et en prévision de sa venue prochaine. Selon le texte du *Bellum ciuile*, il envoya une garnison à *Gades*, pour veiller sur le trésor de guerre qu'il y avait fait transporter, et aussi dans les villes qu'il soupçonnait d'incliner en faveur de son adversaire (Caes. *Ciu.* 2.18.2 et 5). Rien ne permet donc d'affirmer que de tels *praesidia* existaient hors du contexte particulier dans lequel ils sont mentionnés dans les sources. D'ailleurs, si les principales villes dans les provinces avaient normalement comporté des contingents dans leurs murs, on ne comprendrait pas le besoin ressenti par l'auteur du *Bellum Hispaniense* d'expliquer à son lecteur la présence d'une garnison à Cordoue en 45 sous les ordres de Sextus Pompée (*B. Hisp.* 3.1).

15. Les sources sont unanimes sur ce point : *B. Afr.* 1.4 ; 19.3 ; Cic., *ad Att.*, XI, 10, 2 ; *App. Ciu.* 2.87 ; 2.96 et 97.

16. Un autre épisode des guerres civiles reflète bien le caractère par nature éphémère de tels dispositifs. En septembre 42, L. Decidius Saxa qui tenait en Thrace les défilés des Corpiles (*App. Ciu.* 4.87) s'empressa de retirer ses postes lorsqu'il estima que cette surveillance était rendue inutile (ὅς ἀχρεῖον ἔτι τοῦ τηρεῖν) par le choix d'un autre itinéraire par les armées de Brutus et de Cassius (*App. Ciu.* 4.102). Or cette information s'avéra un leurre et les Césaricides purent profiter de ce retrait pour emprunter aussitôt le passage. Dans un deuxième temps, les armées triumvirales abandonnèrent également la garde du défilé des Sapées, cette fois parce que les troupes adverses avaient bien déjoué leur attente et suivi un autre itinéraire (*App. Ciu.* 4.104). Dans les deux cas, on voit que la maîtrise des passes était conçue comme un objectif à court terme.

L'auteur anonyme prend en effet la peine de justifier l'installation de cette garnison (*cum praesidio Cordubam tenebat*) par l'importance particulière que celui-ci accordait à cette ville (*quod eius prouinciae caput esse existimabatur*). Très souvent, les données fournies par les sources littéraires me semblent donc impliquer l'absence préalable de garnisons, que seules les circonstances imposaient d'installer en cas de besoin. En 67, ce sont les nécessités de sa lutte contre les pirates qui conduisirent Pompée à placer de *firmissima praesidia* en Sardaigne, en Afrique et en Sicile pour protéger plus efficacement ces *tria frumentaria subsidia rei publicae* (Cic. *De imp. Cn. Pomp.* 34), avant de procéder de même dans les deux *Hispaniae*, en Gaule Transalpine ainsi que le long des mers Tyrrhénienne et Adriatique (*ibid.* 35). À l'évidence, si Cicéron peut, en rapportant ces mesures énergiques, louer Pompée pour son exceptionnelle efficacité, c'est vraisemblablement parce que de telles garnisons étaient auparavant inexistantes.<sup>17</sup> En janvier 52, c'est face au risque d'une invasion de la Transalpine par les Cadurques au niveau de Narbonne que César, après s'être rendu sur place, prit la décision de distribuer des *praesidia* chez différents peuples situés sur la frontière de la province (Caes. *Gal.*, 7.7.4). Bien que prise en urgence, cette mesure ne s'en révéla pas moins efficace : selon les dires du proconsul, le chef cadurque Lucterios, trouvant désormais dangereux de s'aventurer au milieu de ces *praesidia*, préféra se replier (Caes. *Gal.*, 7.8.1). De façon intéressante, on note qu'à l'été suivant, face aux incursions effectuées à l'intérieur de la province par les Gaulois révoltés, outre les vingt-deux cohortes levées par le légat L. César pour être en mesure de pourvoir aux *praesidia* nécessaires, ceux disposés *cum cura et diligentia* le long du Rhône le furent par les Allobroges eux-mêmes (Caes. *Gal.*, 7.65.1).

Dans tous les cas, de telles garnisons paraissent installées temporairement.<sup>18</sup> Non seulement elles sont mises en place peu de temps avant les opérations militaires, mais en outre, rien n'assure qu'elles subsistent très longtemps après.<sup>19</sup> Au contraire, lorsque nous avons la chance de disposer de quelque information quant à leur devenir, on s'aperçoit qu'elles peuvent même être assez éphémères. En 81, les 6000 hommes postés dans les Pyrénées sous les ordres de Livius Salinator ne résistèrent guère après la mort de leur chef, se comportant ici comme dans une bataille rangée à laquelle la description de Plutarque fait du reste penser (Plut. *Sert.* 7.3). À l'été 52, Labienus installa à *Agedincum* un *praesidium* destiné à garder les

bagages de son armée (*Gal.* 7.57.1), mais, un peu plus loin dans le récit, il est explicitement fait mention du départ de la totalité de cette garnison (7.62.10), selon un schéma que l'on retrouve fréquemment.<sup>20</sup> De ce point de vue, l'exemple des postes installés en 49 par Afranius (*ab L. Afranio legato*) dans les *saltus pyrenaei*, évoqué précédemment, mérite qu'on s'y attarde, dans la mesure où l'abondance inhabituelle d'information dont nous disposons pour le contexte du début de la guerre civile permet de risquer quelques hypothèses sur la durée d'existence de garnisons de ce type.

## Le cas des *praesidia* des Pyrénées en 49

Ces *praesidia* sont brièvement mentionnés par César lorsque celui-ci raconte que, pendant qu'il est lui-même occupé à assiéger Marseille, il a envoyé son légat C. Fabius s'emparer des passages pyrénéens : *in Hispaniam praemittit celeriterque saltus Pyrenaeos occupari iubet* (Caes. *Ciu.* 1.37.1). Selon César, ces passages étaient tenu *eo tempore* par ces *praesidia* afraniens. Que faut-il comprendre ? La chronologie exacte des faits n'est pas aisée à reconstituer.<sup>21</sup> À première vue, le *terminus ante quem* semble clair, puisque ces *praesidia* sont délogés dès l'arrivée de Fabius : *Fabius, ut erat imperatum, adhibita celeritate praesidium ex saltu deiecit* (Caes. *Ciu.* 1.37.3).<sup>22</sup> Comme le texte du *Bellum ciuile* place l'envoi de Fabius pendant les préparatifs de César pour assiéger Marseille (*dum haec parat*), et que ces préparatifs bloquent celui-ci pendant un mois entier, approximativement entre fin avril et fin mai,<sup>23</sup> on date généralement le passage des Pyrénées par le légat des environs de la mi-mai.<sup>24</sup> Par conséquent, c'est à ce moment qu'il faudrait placer, au plus tard, le démantèlement des *praesidia* afraniens. Toutefois, une date assez antérieure n'est pas totalement exclue, si l'on admet, comme le pensait

20. Le *praesidium* laissé à *Atuatuca* à l'été 53, lors de la campagne contre les Eburons (Caes. *Gal.* 6.32.3) est retiré dès la fin des opérations, puisque César ramena alors toute son armée chez les Rèmes (Caes. *Gal.* 6.44.1). Quant à la troupe de garnison (φρουρά) laissée à l'été 42 par Cassius à Rhodes après la prise de la ville (App. *Ciu.* 4.74), on sait qu'elle fut retirée par Clodius peu après la défaite de Philippe et la mort de Brutus au mois de novembre suivant (App. *Ciu.* 5.2).

21. On sait que le texte du *Bellum ciuile* pose de nombreux problèmes de chronologie. Rambaud 1987 : 320 rappelle à ce propos que « César n'a indiqué ni la date du départ de Fabius, ni celle où il prit la décision d'attaquer l'Espagne ».

22. La facilité avec laquelle Fabius franchit l'obstacle pyrénéen a même fait dire à certains que les légats des provinces hispaniques n'avaient prévu qu'« une défense dérisoire des Pyrénées, forcées à la première attaque » (Harmand 1970 : 187). Mais peut-être faut-il tenir compte de la version alternative rapportée par Dion Cassius qui, si l'on en croit la tradition manuscrite, suggère que Fabius était parvenu à se concilier (ποησαμένῳ) la garnison pompéienne des cols pyrénéens (Dio 41.20.2).

23. Les dates retenues ici correspondent au calendrier pré-julien.

24. Kraner *et al.* 1963 : 61 : « um den 15. Mai » ; Harmand 1970 : 186 : mi-mai. Toutefois, les dates retenues varient considérablement dans la bibliographie moderne : Rico 1997 : 154 écrit ainsi que c'est « au mois de juin 49 » que César « commanda à C. Fabius de s'emparer de la route habituelle des Pyrénées tenue par les pompéiens ». Cette date paraît cependant trop tardive, car César prend lui-même la route de la Citérieure vers le 5 juin.

17. Sur l'absence de garnisons romaines dans la province de Sicile : Prag 2007.

18. Du discours de Cicéron, il ressort que le dispositif militaire mis en place par Pompée dans sa campagne contre les pirates dut durer le temps de sa guerre éclair : *Cn. Pompeius extrema hieme adparauit, ineunte uere suscepit, media aestate confecit* (Cic. *De imp. Cn. Pomp.* 35).

19. À comparer avec les *praesidia* établis au début de l'année 55 par les Ménapes le long du Rhin pour s'opposer à l'invasion des Usipètes et des Tencthères (Caes. *Gal.* 4.4.3-4). La ruse des Germains, qui feignirent pendant trois jours de battre en retraite avant de tomber à l'improviste sur les Ménapes ayant regagné la rive opposée du fleuve suffit à garantir que les *praesidia* sur l'autre rive avaient déjà été retirés.

M. Rambaud, que la structure des chapitres 36 et 37 du *Bellum Ciuile*, en ne respectant pas la succession chronologique des événements, sert à masquer le fait que, contrairement à ce qu'il déclare lui-même (Caes. *Ciu.* 1.30.1), César avait prémédité l'expédition contre les forces pompéiennes des *Hispaniae* bien avant la fuite de Pompée hors d'Italie, le 17 mars (Rambaud 1987). Selon M. Rambaud, Fabius aurait reçu dès avant le 5 avril l'ordre de marcher sur les Pyrénées et serait arrivé sur la rive gauche du *Sicoris* dès la mi-avril, ce qui place sa traversée des passages pyrénéens un peu avant le 15 avril.<sup>25</sup> Depuis combien de temps les *praesidia* adverses y étaient-ils en place ? Il est possible d'imaginer que cette précaution avait été prise dès le début de la guerre civile, en janvier 49, d'autant plus que nous savons que, dans le courant de l'hiver 51-50, les quartiers d'hiver de Fabius, initialement installés chez les Eduens ([Hirt.] *Gal.* 8.54.4) avaient été transférés à proximité de Narbonne (Caes. *Ciu.* 1.37.1). Il serait logique, à première vue, de penser que la mise en défense des passages pyrénéens avait été la réponse des légats pompéiens à cette menace.<sup>26</sup> On sait d'ailleurs, par une lettre de Cicéron à Atticus datée du 18 février, que circulait à Rome la rumeur selon laquelle Afranius aurait combattu Trebonius in *Pyrenaeo* et s'apprêterait à passer en Italie *cum magnis copiis* (ad *Att.* 8.3.7). Toutefois Cicéron lui-même avoue peu y croire (*est quaedam spes, mihi quidem non magna, sed in his locis firma...*) et, de fait, ce bruit s'est révélé infondé, à l'instar de beaucoup de ceux qui ont circulé pendant la guerre civile, comme par exemple, en mai-juin 49, la nouvelle de l'arrivée de Pompée en Espagne *via* la Maurétanie, qui pourtant a beaucoup inquiété César (Caes. *Ciu.* 1.39.3). Plus vraisemblablement, tant que l'Italie semblait devoir être le terrain où se jouerait la guerre, les légats pompéiens d'Espagne ont dû demeurer dans une certaine expectative, au point que l'historiographie moderne s'est souvent étonnée de leur absence d'intervention.<sup>27</sup> Les choses n'ont dû commencer à évoluer qu'à partir du moment où il devint évident pour tous que la campagne d'Italie serait remportée par César, c'est-à-dire à partir de la prise de *Corfinium* (21 février) puis du départ définitif de Pompée depuis Brindes (17 mars), dont la nouvelle dut parvenir rapidement jusque dans les provinces hispaniques. Sans doute est-il excessif néanmoins de penser que les légats pompéiens ne prirent aucune mesure avant l'arrivée de Vibullius Rufus.<sup>28</sup> En effet, la nouvelle de l'envoi

25. Rambaud 1987 : 321 estime qu'il fallut à Fabius deux ou trois jours pour forcer les passages, mais sans présenter d'arguments en ce sens. Quoi qu'il en soit, aux yeux de cet auteur, lorsque César se trouve encore, le 19 avril, à 130 km de Marseille, Fabius a déjà atteint le *Sicoris*.

26. Par exemple, selon Rambaud 1987 : 315, il est clair que ce transfert des *hiberna* nous révèle que dès cette époque, dans l'esprit de César, Fabius « devait attaquer l'Espagne ».

27. Il est généralement admis que les légats pompéiens, aussi curieux que cela puisse nous paraître, ont commencé tardivement à se préparer à une éventuelle offensive césarienne. J. Harmand évoquait même à ce sujet ce qu'il estimait être « l'inertie » des forces de Pompée dans les *Hispaniae* au début de la guerre civile : Harmand 1970 : 185.

28. Selon Rambaud 1987 : 318, « l'Espagne n'aurait été mise en état de défense qu'à l'arrivée d'un représentant de Pompée, Vibullius Rufus ».

de celui-ci fut connue par César à son arrivée in *ulteriorem Galliam* (Caes. *Ciu.* 1.33.4), qu'il faut situer vers le 19 avril.<sup>29</sup> Cependant, Vibullius n'a peut-être pas atteint la Citérieure avant la deuxième quinzaine d'avril.<sup>30</sup> Il dut communiquer aux légats de nouvelles instructions de la part de Pompée, afin d'adapter le puissant dispositif des *Hispaniae* à l'évolution récente de la situation militaire.<sup>31</sup> Mais Petreius, Afranius et Varron n'avaient probablement pas attendu les ordres de leur *imperator* pour anticiper une offensive césarienne.<sup>32</sup> En effet, depuis le retour de César à Rome fin mars-début avril, nul ne pouvait plus douter que celui-ci allait se porter contre les *Hispaniae* plutôt que de poursuivre Pompée au-delà de l'Adriatique. Si le 25 mars, Cicéron pouvait encore estimer que César choisirait de passer en Grèce plutôt qu'en Espagne (Cic. *ad Att.* 9.15.1), une lettre reçue le même jour le détrompe en lui apprenant que César a bien pour projet de gagner les *Hispaniae* quelques jours après les kalendes d'avril (Cic. *ad Att.*, 9.15a). Cette nouvelle, transmise à Cicéron par deux familiers de César, nous montre que les informations sur les véritables intentions de celui-ci circulent sans doute depuis peu.<sup>33</sup> On imagine que de semblables courriers durent parvenir à peu près au même moment à Afranius et Petreius, qui savaient donc enfin à quoi s'en tenir et durent prendre dès lors des mesures appropriées. Pour ma part, j'inclinerais donc à penser que l'occupation des passages pyrénéens, en vue d'une attaque prochaine des forces césariennes, n'intervint seulement qu'à partir de ces derniers jours du mois de mars et que César s'attendait évidemment à ce qu'une telle initiative ait été prise, lorsqu'il donna l'ordre à Fabius de s'en emparer début avril (selon la chronologie haute proposée par M. Rambaud) ou fin avril (selon la chronologie traditionnelle). C'est le sens qu'il faut attribuer selon moi à la précision *eo tempore*, dans le texte césarien, qui implique un moment déterminé. Par conséquent, si l'on accepte le raisonnement

29. César affirme qu'il s'est écoulé *pauca dies* entre le moment où il avait fait prisonnier Vibullius à *Corfinium* et celui où il est envoyé par Pompée en Espagne (Caes. *Ciu.* 1.34.1). Mais cette indication de temps est peu précise : elle a surtout ici pour but de souligner l'ingratitude de ses adversaires.

30. Probablement à raison, Rambaud 1987 : 318, estime impossible que Vibullius ait pu atteindre la Citérieure avant que Domitius ne débarque lui-même à Marseille vers le 20 avril, puisque les deux hommes ont tous deux participé au siège de *Corfinium* jusqu'à la fin et que, contrairement à Domitius, Vibullius dut sans doute faire le détour par le sud de l'Italie, pour rencontrer Pompée, avant de s'embarquer.

31. Les modernes admettent que la décision de concentrer les forces pompéiennes en Citérieure fut prise par Pompée qui l'aurait communiquée à ses légats par l'intermédiaire de Vibullius : Carcopino 1990<sup>6</sup> : 387 ; Harmand 1970 : 187 ; Roldán Hervás 1978 : 158. On date souvent de début mai le *consilium* des légats pompéiens qui aboutit à la réorganisation du dispositif décrit en Caes. *Ciu.* 138.2.

32. De ce point de vue, on relève une contradiction interne au raisonnement suivi par M. Rambaud : il affirme que les légats pompéiens ont attendu la fin avril pour mettre leurs provinces en état de défense mais, par ailleurs, il admet lui-même que Fabius s'est heurté à des *praesidia* pompéiens dans les Pyrénées dès la première quinzaine d'avril.

33. Sur les liens étroits avec César de Matus et Trebatius, les deux auteurs de cette lettre du 23 ou 24 mars : Deniaux 1993 : 308-309.

qui précède, ces *praesidia* pompéiens ne peuvent pas être restés très longtemps en place : entre fin mars et mi-avril (hypothèse basse) ou entre fin mars et mi-mai (hypothèse haute), soit seulement quelques semaines, tout au plus deux mois.<sup>34</sup> Cette estimation n'a évidemment qu'une valeur très indicative, car la marge d'incertitude reste grande, compte tenu de la nature de notre documentation. Toutefois, comme nous l'avons vu, elle correspond bien aux pratiques documentées par ailleurs par les textes.

## Des dispositifs de campagne

Un tel constat, quant au caractère manifestation temporaire des garnisons mentionnées dans les sources littéraires, est ce qui m'a conduit, dans de précédents travaux, à émettre l'hypothèse que les mentions de *praesidia* dont nous disposons ne doivent pas être interprétées systématiquement comme des indices de la mise en place d'infrastructures destinées à durer.<sup>35</sup> Au contraire, dans la plupart des cas, il s'agit plutôt de dispositifs purement circonstanciels, à comprendre dans le contexte que documentent de façon privilégiée les sources littéraires, c'est-à-dire celui du moment même de la campagne militaire et de son déroulement. Cela apparaît très nettement dans le corpus césarien, non seulement à propos des campagnes hispaniques (Cadiou 2003), mais aussi à travers le récit du *Bellum Africum* qui constitue sur ce point une mine de renseignements. À ce titre, une formule de son auteur anonyme, à propos des raisons pour lesquelles César décida de placer des

*praesidia* à proximité de la ville de *Thapsus*, résume bien l'objectif généralement recherché : *hostes ne intrare ad se ac loca interiora capere possent* (B.Afr. 79.1). De tels postes, occupant des points appropriés (*loca idonea opportunaque complura*), doivent en effet permettre à l'armée romaine de conserver ce que les spécialistes actuels de stratégie dénomment la liberté d'action. La marge de manœuvre d'une armée romaine dépendait en effet en grande partie de la capacité de ses chefs à se garantir, dans la mesure du possible, des couloirs de circulation suffisamment sûrs entre leur point de départ et leur objectif stratégique, et à se prémunir contre toute surprise.<sup>36</sup> Ainsi, à l'été 52, c'est notamment parce que son *praesidium* d'Age-dincum lui semblait risquer de ne plus pouvoir jouer son rôle que Labiénus choisit prudemment de battre en retraite devant Lutèce (Caes. Gal. 7.59.2). César lui donne très clairement raison, puisqu'il écrit qu'il s'agissait là de l'une des *tantae difficultates* à laquelle devait faire face son légat. D'une manière générale, le *praesidium* paraît d'abord constituer un élément, quel qu'il soit, destiné à donner à l'acteur d'un conflit les moyens d'être pleinement opérationnel. À titre de comparaison, nous avons ainsi à plusieurs reprises, dans le *Bellum Africum*, des cas de villes qui envoient spontanément une députation à César pour réclamer qu'il place chez elles une garnison : ainsi *Acylla* (33.1), *Thysdra* (36.2), *Vaga* (74.1) ou encore *Thabena* (77.1). Lorsque le texte précise le motif de la demande, c'est pour indiquer que les habitants pourront alors plus librement s'engager auprès de César et lui apporter une aide quelconque (33.1 : *uti sibi praesidium daret quo tutius id et sine periculo facere possent*) ou encore protéger les ressources qu'ils sont prêts à mettre à sa disposition (36.2 : *ut sibi praesidium mittat quo facilius et frumentum et copiae suae conseruentur*).

Logiquement, dans nos sources, le *praesidium* est donc très souvent associé à la protection de certains lieux de passage, afin de garantir toute absence d'entraves à la faculté de troupes d'emprunter l'itinéraire prévu, tout en limitant à l'inverse la mobilité de leur adversaire.<sup>37</sup> Cette recherche de la maîtrise des voies de circulation apparaît très clairement lors de la campagne d'*Ilerda*, durant laquelle chacun des adversaires tenta de priver l'autre de sa liberté de mouvement (Cadiou 2008 : 438-440). Les six cohortes laissées par César à la garde du pont permettant le franchissement du *Sicoris* donnent la mesure de l'importance conférée à cette dimension essentielle des opérations (Caes. Ciu. 1.41.2). On trouve dans le *Bellum Gallicum* différents parallèles qui suffisent à montrer la banalité de la pratique consistant à laisser un *firmum praesidium* sécuriser l'accès à un pont pendant la durée des opérations (Caes. Gal. 2.5.6 ; 4.18.2 ; 6.9.5). De même, à l'occasion de ses deux traversées de la Manche, César prit soin à chaque

34. Au maximum, on pourrait envisager une période de près de 3 mois, courant entre la prise de *Corfinium* le 21 février, qui constituait à l'évidence un tournant dans la guerre en Italie, et une arrivée de Fabius dans les Pyrénées à la mi-mai. Cependant cette hypothèse me semble moins probable, car, dans le camp sénatorial, l'espoir de voir, d'une manière ou d'une autre, l'affrontement se résoudre en Italie, est resté très vif jusqu'à la débâcle de *Corfinium* au moins, comme en atteste la correspondance de Cicéron, très détaillée pour cette période. Voir par ex. *ad Att.* 7.23, datée du 10 février, qui rapporte la confiance des partisans de Pompée, confiance que Cicéron trouve d'ailleurs pour sa part illusoire ; voir aussi *ad Att.* 8.1, datée du 16 février, qui montre que c'est seulement à cette date que Cicéron comprend que l'intention de Pompée est de quitter l'Italie. D'une manière générale, il ressort des lettres de cette période que Cicéron, comme sans doute beaucoup d'autres avec lui, n'ont commencé à considérer la guerre comme définitivement inévitable qu'à partir du siège de *Corfinium*. cf. *ad Att.* 7.26, datée du 12 ou 13 février, dans laquelle Cicéron écrit encore : *Sin erit bellum, ut uideo fore, partes meae non desiderabuntur. [...] Si enim erit bellum, cum Pompeio esse constitui*. En ce qui concerne, les légats pompéiens des *Hispaniae*, il faut en outre tenir compte de la distance, qui suggère un temps de réaction accru.

35. Cadiou 2003 et 2008. Un bon exemple me semble, sur ce point, fourni par le cas de Tarragone où nous savons qu'un *praesidium modicum* avait été placé par Gn. Scipion en 218 (Liv. 21.61.4). Très commentée dans l'historiographie moderne, cette mention isolée a servi à postuler le maintien sur place, par la suite, d'un *praesidium* permanent dont certains vestiges de la muraille actuelle conserveraient la trace archéologique. Bien qu'universellement acceptée, cette hypothèse me paraît toutefois sans fondement dans la documentation existante : Cadiou 2008, 328-344 (avec rappel de la bibliographie existante). Dernièrement, une réinterprétation de la première phase supposée de la muraille de Tarragone est allée dans le même sens : Hourcade 2014.

36. Sur cette question, voir Cadiou 2008 : 435-451.

37. Notons toutefois que la décision de placer des *praesidia* pour tenir certains passages n'était pas systématique et relevait en dernier lieu du choix du général, qui, en fonction des circonstances, pouvait privilégier d'autres options, comme Antoine devant Modène, en 43, qui dédaigna de bloquer la passe par où devait s'engager l'armée sénatoriale, parce qu'il préférerait affronter celle-ci en bataille rangée (App. Ciu. 3.66).

fois (Caes. *Gal.* 4.33.6 ; 5.8.1) de laisser des troupes en quantité suffisante pour lui conserver la maîtrise des ports (*ut portus tueretur*) et permettre ainsi son retour en toute sécurité. Comme on sait par César lui-même que le *praesidium* établi sur la rive du *Sicoris* resta en place seulement deux jours, on peut en déduire que, la plupart du temps, ces dispositifs n'étaient pas maintenus une fois l'objectif atteint.<sup>38</sup> C'est pourquoi César éprouve le besoin de fournir une explication à son lecteur lorsqu'il a choisi de procéder différemment, comme c'est le cas par exemple à l'été 53, quand, à son retour de son expédition ratée contre les Suèves, il ne retira pas le *praesidium* placé au début de la campagne à proximité du pont qu'il avait fait construire chez les Trévires (Caes. *Gal.* 6.9.5), mais au contraire le renforça, en particulier par la construction d'importantes fortifications (Caes. *Gal.* 6.29.3 : *magnis munitionibus*), dont une tour de quatre étages. Le proconsul justifie cette décision par la dissuasion (montrer que les Romains conservent à tout moment la faculté de repasser le Rhin) et surtout par une nécessité tactique immédiate : retarder (*tardare*) autant que possible l'envoi de renforts germaines en Gaule au moment où César s'appête à se porter désormais contre Ambiorix (Caes. *Gal.* 6.29.2). Notons que ce *praesidium* de douze cohortes, puissamment fortifié, n'empêcha nullement les Germains de franchir le fleuve, à une quarantaine de kilomètres en aval, comme la suite du récit le relève explicitement (Caes. *Gal.* 6.35.6). Nul embarras pour César à l'avouer : car là n'était pas la raison d'être de son dispositif, pas plus que ce n'était celle des *praesidia* afraniens dans les Pyrénées en 49, ainsi que nous l'avons déjà vu.

Au cours de la campagne, l'installation de *praesidia* avait aussi l'avantage, en cas de besoin, de ménager aux armées romaines des bases de repli. Il convenait sur ce point de ne pas laisser le champ entièrement libre à l'adversaire. Au début de la campagne d'Afrique de 107, Marius entreprit de s'emparer des villes *quae uiris aut loco pro hostibus et aduersorum se opportunissimae erant* (Sall. *Iug.* 88.4). L'objectif consistait à priver Jugurtha des bases qui lui servaient d'appui (*praesidia*). De même, rapportant les précautions prises par César au début de la guerre d'Afrique, alors que celui-ci, en état d'infériorité numérique, n'osait pas encore trop s'éloigner du littoral, l'auteur anonyme mentionne les *praesidia* laissés à *Leptis* comme à *Ruspina* et évalue (*existimo*, dit-il) les motivations de son chef pour effectuer un tel choix : *ut maritima oppida post se ne uacua relinqueret praesidioque firmata ad classis receptacula muniret* (B. *Afr.* 9.2). En effet, ces *praesidia* n'étaient pas du tout négligeables : six cohortes à *Leptis* (B. *Afr.* 9.1), une légion entière à *Ruspina* (B. *Afr.* 10.1). Dans la suite du récit, les belligérants, mis tour à tour en difficulté après deux engagements successifs assez violents, conservaient d'ailleurs comme solution de pouvoir chercher l'abri

offert par ces bases arrières. Le vocabulaire employé (B. *Afr.* 17.2 : *ad sua praesidia sese recipere* ; 18.5 : *se ad sua praesidia contulerunt*) exprime cette fonction essentielle et banale des *praesidia* pendant les opérations militaires. En 49, les légats pompéiens en Citérieure n'avaient pas procédé autrement, si, comme je le crois, le maintien d'un *praesidium* à *Ilerda*, au moment de leur retraite vers la Celtibérie (Caes. *Ciu.* 1.63.1), avait bien pour but de leur offrir une chance de faire demi-tour en cas d'échec (Cadiou 2008 : 438). De ce point de vue, les camps de marche eux-mêmes pouvaient constituer l'un de ces *praesidia*, puisque la garde, que les chefs romains prenaient soin en principe de laisser dans les *castra* qu'ils quittaient pour se porter au-devant de l'ennemi, est généralement évoquée par le biais de la formule *praesidium relinquere*, fréquente dans le corpus césarien (par exemple *Gal.* 1.51.1 ; 3.23.7 ; 3.26.2 ; 5.8.1 ; 5.11.7 ; 6.33.4 ; 7.40.3 ; 7.49.1 ; 7.60.2 ; *Ciu.* 1.42.2-4 ; 1.70.4 ; 1.80.4 ; 1.81.5). Mais la pratique est bien attestée par ailleurs (Cagniard 1992) et rappelle qu'avant de désigner une infrastructure quelconque, le terme *praesidium*, en tant que tel, s'applique bien d'abord, au sens large, à toute source de protection, que celle-ci soit fournie par une personne ou une chose. La garde des bagages de l'armée, durant la marche, est exprimée par un vocabulaire identique (Caes. *Gal.* 2.19.3 ; 6.7.4 ; 6.8.5 ; 7.68.2 ; 8.2.2), de même que l'appui apporté par les Romains aux alliés (Caes. *Gal.* 7.10.1) ou encore le soutien d'une partie des troupes à une autre (Sall. *Iug.* 93.8 ; Caes. *Gal.* 7.70.3 ; [Hirt.] *Gal.* 8.19.5 et 8.11.2), sans oublier toute fonction d'escorte (Sall. *Iug.* 55.4 ; 65.2 ; 105.2 ; 106.1 ; Caes. *Gal.* 7.38.9). Au fond, de ce point de vue, la notion de *praesidium*, en ce qui concerne l'armée romaine, doit être comprise comme correspondant, de façon tout à fait générale, à tout ce qui pouvait permettre à celle-ci de mener efficacement campagne en minimisant les risques.

Il n'est guère étonnant, par conséquent, que les sources littéraires fassent état d'un lien très étroit entre *praesidia* et logistique. L'importance de cette dernière dans les conceptions romaines de la guerre a été réévaluée, à juste titre, depuis une quinzaine d'années (Erdkamp 1998 ; Roth 1999). Désormais, elle est considérée comme un élément essentiel, susceptible d'assurer la supériorité des armées romaines sur leurs adversaires. Ces études récentes ont montré que l'établissement de lignes de ravitaillement assez sophistiquées était indispensable à la conduite des campagnes militaires et faisait donc partie des éléments auxquels les chefs romains prêtaient la plus grande attention. En effet, celui des protagonistes qui ne disposait pas des moyens d'acheminer du ravitaillement jusqu'à son camp après avoir épuisé les ressources immédiates alentour ne pouvait demeurer longtemps opérationnel.<sup>39</sup> Si l'on en croit Végèce, *praesidia* et *castella* jouaient traditionnellement un rôle majeur de ce point de vue : *nisi per loca idonea qua nostrorum*

38. On sait ainsi qu'à l'été 55, avant de revenir en Gaule, César ne laissa pas de garnison au-delà du Rhin, chez les Ubiens, bien qu'il leur ait promis son aide (*auxilium*) contre les Suèves (Caes. *Gal.* 4.19.1). En effet, lors de sa deuxième expédition, deux ans plus tard, il fut obligé de mener une enquête pour vérifier que les Ubiens ne l'avaient pas trahi (Caes. *Gal.* 6.96.8).

39. Ainsi, d'après Appien, ce fut précisément le sens du discours que, au début de la campagne de Philippes, Cassius tint à ses troupes pour les rassurer quant aux dispositions prises (App. *Ciu.* 4.99-100).

*ambulat commeatus, praesidia disponantur, siue illae ciuitates sint siue castella murata* (Veget. 3.8). Par conséquent, dans les études actuelles sur l'armée et la guerre romaines, il existe une tendance à relire les données fournies par nos sources sur ces postes à la lumière de la priorité que représentaient pour les chefs romains ces préoccupations logistiques. Comme a pu très justement l'écrire M. C. Bishop, dans une étude stimulante portant sur le Haut-Empire, « one person's frontier can easily be another person's line of communication » (Bishop 1999 : 113). Cette réévaluation par l'historiographie du facteur logistique dans les succès militaires romains a permis, en ce qui concerne les *Hispaniae*, de reprendre dans cette perspective la discussion autour des *praesidia* républicains, en insistant moins sur leur rôle dans un éventuel maillage de contrôle des territoires provinciaux que sur leur place dans le soutien et l'appui logistique des armées en campagne au cours de la conquête (Cadiou 2003 ; Naco del Hoyo 2006 ; 2009 ; 2010 ; Erdkamp 2010 ; Salido Domínguez 2014).

De fait, la documentation est sans équivoque et associe nettement les *praesidia* avec la nécessité ressentie par les chefs romains de disposer de bases logistiques où stocker en toute sécurité l'argent, le ravitaillement et le matériel dont ils auront besoin, tout en assurant la sécurité de leurs convois d'approvisionnement. Au printemps 109, au début de la campagne de Numidie, Metellus établit ainsi à *Vaga* une garnison (*praesidium imposuit*) à qui il confia la garde de son blé (*frumentum*) et de tout ce que requiert habituellement la conduite de la guerre (*et alia quae bello usui forent*), parce que la situation de la ville (*opportunitates loci*) et ses ressources lui paraissaient de nature à faciliter l'approvisionnement de son armée (Sall. *Iug.* 47.1). La formule employée par Salluste rappelle très exactement celle par laquelle César justifie la nécessité pour lui de s'emparer de *Vesontio* pour y placer une garnison (*praesidium conlocare*) en vue de l'expédition contre Arioviste à l'été 58 : *namque omnium rerum quae ad bellum usui erant summa erat in eo oppido facultas* (Caes. *Gal.* 1.38.3). Dans le *Bellum Gallicum* ou dans le *Bellum Africum*, les *praesidia* sont d'ailleurs fréquemment liés à l'existence d'un dépôt de vivres et de matériel (Caes. *Gal.* 5.8.1 ; 5.47.2 ; 6.35.6 ; 7.55.1 ; *B. Afr.* 9.1 ; 20.4 ; 36.2 ; 75.2 ; 89.1). Très souvent, un enjeu majeur des opérations militaires est de parvenir à s'emparer de ces dépôts et donc, à l'inverse, de défendre ceux-ci contre de telles attaques. En 87, Marius affaiblit la ville de Rome en s'emparant des garnisons qui, dans les villes alentours, étaient préposées à la garde des magasins (App. *Ciu.* 1.69). En 48, durant toute la campagne de Macédoine, Pompée surveillait avec soin ses réserves de provisions (App. *Ciu.* 2.55) tenues par des garnisons prévues à l'avance et abondamment alimentées par terre et par mer (App. *Ciu.* 2.66). En 45, ses deux fils avaient placé des garnisons dans certaines villes et tiraient leur ravitaillement des stocks qu'ils avaient constitués sur place, tandis que César en menait successivement le siège pour suppléer ses propres lignes de ravitaillement défaillantes (Cadiou 2008 : 445). C'est ce qu'explique bien Cn. Pompée dans la lettre qu'il adresse aux habitants d'*Urso* :

*sed exercitum tironem non audent in campum deducere nostrisque adhuc freti praesidiis bellum ducunt* (*B. Hisp.* 26. 4). On trouve encore un parallèle dans la volonté d'Antoine de parvenir à s'emparer le premier d'Amphipolis en septembre 42, dans la perspective de la bataille à livrer contre Brutus et Cassius : il utilisa la ville pour y stocker son matériel sous la garde d'une légion (App. *Ciu.* 4.107).<sup>40</sup>

Ainsi, dans la conduite de leurs campagnes, les chefs romains ne pouvaient faire l'économie d'un nombre suffisant de *praesidia* qui, placés *ubicumque res postulabat* (Sall. *Iug.* 54.6), empêcheraient l'adversaire de porter atteinte à leurs lignes de ravitaillement et garantiraient ainsi leur efficacité maximale sur le plan opérationnel. Pour autant, ces postes, absolument essentiels au bon déroulement d'une expédition militaire, n'étaient pas toujours, ni même principalement, confiés à des détachements légionnaires. Outre la question des infrastructures elles-mêmes, posée par le caractère parfois éphémère de tels postes, ceci nous oblige à nous demander si nous pouvons les identifier, sur le terrain, grâce à un faciès matériel spécifique, où prédomineraient par exemple le matériel importé et des artefacts romains. Rappelons par exemple que, lors de ses préparatifs en Orient durant la deuxième partie de l'année 49, Pompée rassembla des effectifs auxiliaires particulièrement nombreux mais que, d'après Appien, il les réservait pour les tâches de garnison, de terrassement ou d'appui de toute sorte aux légions plutôt que pour le combat lui-même, pour lequel il préférerait garder disponibles le plus de troupes italiennes possibles (App. *Ciu.* 2.49). Or ce choix n'avait rien de spécifique à l'Orient ou au contexte de guerre civile. A la fin de l'hiver 52, les Eduens fournirent ainsi, à la demande de César, toute leur cavalerie ainsi que dix mille fantassins, et César précise explicitement qu'il entendait répartir ceux-ci dans des *praesidia* afin de garantir son ravitaillement : *rei frumentariae causa* (Caes. 7.34.1). D'une manière générale, lorsque la composition d'un *praesidium* est spécifiée dans nos sources, il n'est pas rare qu'il s'agisse d'auxiliaires. Outre les *praesidia* allobroges en 52 que nous avons déjà évoqués, on peut citer : les Atrébates en garnison chez les Ménapes au début de l'été 53 (Caes. *Gal.* 6.6.3) ; les deux cohortes auxiliaires laissées en 49 par Afranius à *Ilerda* au moment de sa retraite (Caes. *Ciu.* 1.63.1) ; le *praesidium Numidarum* établi par Scipion dans les villes d'*Uzitta* (*B. Afr.* 42. 1<sup>41</sup>) et de *Sarsura*, où le chef pompéien avait stocké son blé (*B. Afr.* 75.2) ; le *grande praesidium* de Gétules à *Thysdra* sous le commandement de C. Considius (*B. Afr.* 93.1) ; les Lusitaniens à *Ategua* en 45 sous le commandement de Munatius Flaccus (*B. Hisp.* 17.1 ; Val. Max. 9.2.4). Ces cas ne sont sans doute pas isolés, car bien des garnisons, généralement mentionnées par les auteurs anciens sans autre précision, pourraient

40. La formulation employée par Appien à cette occasion ne laisse du reste aucun doute sur le fait que la garnison placée alors dans la ville n'avait de sens que par rapport aux opérations en cours : τὴν Ἀμφίπολιν ἐθέλων ἐς τὴν ὑπηρεσίαν τῆς μάχης προλαβεῖν.

41. Selon *B. Afr.* 42.1, il s'agissait d'un *praesidium grande Numidarum*, mais en revanche *B. Afr.* 56.3 mentionne aussi des Gétules.

se révéler également composée d'auxiliaires. Ainsi, à un moment de son récit, l'auteur anonyme du *Bellum Africum* se contente de dire que Scipion avait établi un *praesidium* dans une *turris* située sur une colline proche de son camp (*B. Afr.* 37.5). Toutefois, quelques chapitres plus loin, on se rend compte qu'il s'agit d'un *praesidium Numidarum* (*B. Afr.* 38.2) composé essentiellement de cavaliers (*B. Afr.* 39.1). Lorsque de telles précisions font défaut, comme c'est le plus fréquent, on aurait donc tort d'exclure par principe cette possibilité. On sait également que, toujours pendant cette guerre d'Afrique, C. Decimius tenait l'île de *Cercina* avec une garnison destinée à sécuriser l'approvisionnement en blé et que cette garnison était composée de ses propres esclaves (*B. Afr.* 34.1 : *familiae suae*). De même, à *Thysdra*, Consius avait renforcé sa garnison gétule avec sa propre troupe de gladiateurs (*B. Afr.* 76.1 et 93.1). Dans ces deux derniers cas, il faut évidemment tenir compte des mesures exceptionnelles que les aléas de la guerre civile devaient assurément imposer. Ils montrent néanmoins la nécessité d'envisager la diversité des situations possibles. De même, les exemples précédents nous avertissent du danger qu'il y aurait à nous représenter les *praesidia* des armées romaines, pour la fin de la République, comme une réalité uniforme et bien clairement définie, que l'on pourrait tenter de saisir matériellement à travers un registre homogène et qui paraîtrait à nos yeux nettement romain.

### ***Praesidia* et *castella* : deux réalités différentes ?**

Il est impossible de réduire l'emploi de *praesidium* à la désignation d'une infrastructure militaire spécifique. Son sens est toujours plus large dans les sources littéraires latines, ainsi que l'ont d'ailleurs fait valoir nombre de travaux (dernièrement, Schnurbein 2006 : 68). En outre, comme nous venons de le rappeler, il semble que les postes qualifiés ainsi par les auteurs anciens relèvent très souvent de dispositifs de nature variable dont la fonction stratégique et tactique, à court terme, doit être restituée par rapport au temps d'une campagne militaire donnée. Par contraste, le terme *castellum*, dérivé de *castra* (Veget. 3.8.22), pourrait apparaître sur ce point comme plus précis, dans la mesure où il renverrait, de manière moins équivoque, à une petite fortification militaire (Jiménez de Furundarena 1995). C'est d'ailleurs le terme privilégié retenu dernièrement pour caractériser la plupart des petits sites fortifiés mis en relation avec la présence militaire romaine dans la péninsule Ibérique.<sup>42</sup> Si cette terminologie semble effectivement bien adaptée pour rendre compte de vestiges de ce type, il faut cependant remarquer que l'emploi de *castellum* dans les sources littéraires, de même que le lien que celles-ci établissent ordinairement entre

*praesidia* et *castella*, ne permettent pas pour autant d'envisager une typologie trop rigide, fondée sur le seul recours à ce vocabulaire antique.

À première vue, les textes donnent l'impression d'une certaine distinction entre *praesidia* et *castella*, à l'image de ce que César écrit lorsque, à propos du dispositif qu'il mit en place au printemps 58 pour protéger la Transalpine contre la migration helvète, il utilise deux verbes différents pour décrire l'établissement des uns et des autres : *disponere* pour les *praesidia* mais *communire* pour les *castella* (Caes. *Gal.* 1.8.2). Ici, on a le sentiment que les premiers correspondent à des détachements de troupes, distribués dans des agglomérations ou dans des camps, tandis que les seconds relèvent de fortifications construites spécialement, comme c'est le cas pour sécuriser une ligne de bataille (Caes. *Gal.* 2.8.4) ou, plus fréquemment, lors de travaux de sièges (*B. Alex.* 65.1 ; *B. Afr.* 26.1). Toutefois, cette impression est en partie trompeuse. D'abord, parce que le contexte dans lequel ces mentions apparaissent montre bien qu'il s'agit, dans les deux cas, de répondre à un même besoin stratégique et tactique immédiat (Cadiou 2008 : 438-440). Ensuite, parce que la différence d'emploi entre les termes *praesidium* et *castellum* est plus apparente que réelle, comme le montre par exemple la célèbre description des travaux de César devant Alésia : en effet, selon les mots même du proconsul, les 23 *castella* édifiés par les Romains abritaient, pendant le jour (*interdiu*), des *stationes* et, pendant la nuit (*noctu*), de *firma praesidia* (Caes. *Gal.* 7.69.7). D'un passage du récit à l'autre, les systèmes de défense de la circonvallation sont ainsi indifféremment qualifiés de *praesidia* ou de *castella* (Caes. *Gal.* 7.74.1 et 7.81.6 ; 7.87.4 et 7.87.5). Quant au *praesidium* laissé à la garde du pont franchissant l'Aisne lors de la campagne contre les Belges à l'été 57 (Caes. *Gal.* 2.5.6), il est appelé *castellum* quelques chapitres plus loin (Caes. *Gal.* 2.9.4). Mieux, l'occupation ou l'installation de *castella* est parfois justifiée dans le corpus césarien par la formule *praesidii causa* (*B. Hisp.* 6.3 ; 6.6) utilisée aussi pour rendre compte de la fonction de l'infanterie stationnée à *Ategua* (*B. Hisp.* 13.5), une place par ailleurs explicitement qualifiée de *firmissimum praesidium* (*B. Hisp.* 6.1). Enfin, devant *Thapsus*, César fait aménager un poste fortifié (*castellum munire*) où il laisse un *praesidium* de trois cohortes (*B. Afr.* 80.2), soit un effectif équivalent théoriquement à 1400 hommes environ, ce qui est assez éloigné de l'image que l'on se fait d'une troupe occupant un petit fortin.

Il n'est donc pas rare que *castella* et *praesidia* soient confondus dans les sources littéraires latines.<sup>43</sup> L'exem-

42. Entre autres : Diosono 2004 et 2005 ; Adroher Auroux *et al.* 2006 ; Adroher Auroux 2014 ; Brotóns Yagüe et Murcia Muñoz 2006, 2008 et 2014 ; Mercado *et al.* 2008 ; Díaz García 2009 ; García *et al.* 2010 ; Salla Sellés, Abad Casal *et al.* 2014 ; Salla Sellés *et al.* 2014 ; Olcina Doménech *et al.* 2014 ; Molist Capella 2014.

43. Voir aussi Caes. *Gal.* 2.32.2 et 2.33.3. Une observation similaire pourrait d'ailleurs être faite dans les sources grecques, comme en témoigne le récit des deux batailles de Philippos par Appien, où, malgré les différences manifestes de contexte, l'ensemble des dispositifs que l'on serait tenté pour cette raison de répartir entre garnisons urbaines et postes fortifiés est le plus souvent désigné uniformément par le terme *φορούριον* ou ses dérivés (App. *Ciu.* 4.107 ; 109 ; 121 ; 135), sans que l'historien alexandrin ne paraisse effectuer une distinction nette avec ce qu'il choisit par ailleurs de désigner par d'autres termes, comme *φυλακτήριον* ou *φυλακί/φυλάκειον* (App. *Ciu.* 4.130). Ce flou sémantique, appliqué ici aux usages romains, est du

ple le plus frappant est peut-être celui d'*Atuatuca*, à l'été 53, lors de la campagne contre les Eburons. La place est explicitement désignée comme un *castellum* (Caes. *Gal.* 6.32.4 : *id castelli nomen est*), où, l'année précédente, Sabinus et Cotta avaient établi leurs *hiberna*. Comme César indique qu'il y laisse ses bagages sous la protection de la quatorzième légion, sous le commandement de Q. Tullius Cicéron et qu'il fait plusieurs fois allusion aux *castra* occupés par celle-ci (Caes. *Gal.* 6.32.6 ; 6.36.1 ; 6.40.6 ; 6.40.8 ; 6.41.1 ; 6.41.2), on pourrait penser à un camp légionnaire édifié à côté d'une agglomération fortifiée indigène. On apprend en effet que des *mercatores* avaient installé leurs tentes *sub uallo* (Caes. *Gal.* 6.37.2). Mais le proconsul précise bien que le choix de cet emplacement résultait du fait que les fortifications construites l'année précédente étaient encore intactes, ce qui permettait d'épargner du temps et de la peine (Caes. *Gal.* 6.32.5) et que Sabinus et Cotta étaient morts *in eodem castello* (Caes. *Gal.* 6.37.8). Comme la place est également qualifiée à plusieurs reprises de *praesidium* (Caes. *Gal.* 6.38.1 ; 6.42.1) et manifestement aussi en tant qu'infrastructure (Caes. *Gal.* 6.37.9 : *nullum esse in praesidium*), il faut en conclure qu'à l'intérieur d'un même récit, César en personne pouvait alternativement faire référence à un seul et même lieu aussi bien comme *castra* que comme *castellum* ou *praesidium*, sans que cela ne semble soulever de difficultés particulières, puisque l'auteur n'éprouve apparemment pas le besoin de s'en expliquer à son lecteur. Cela revient à dire que, lorsque nous réservons l'emploi de ces différents termes à la désignation de sites archéologiques bien différenciés, nous créons, au moins pour la fin de la République, des catégories qui auraient peut-être étonné les Romains de cette époque.

## Conclusion

Majoritairement, lorsqu'ils mentionnent des *praesidia* ou des *castella*, les textes se réfèrent à une certaine réalité, celle de dispositifs destinés à assurer, pour un temps donné, la sécurité opérationnelle des armées et de leur approvisionnement. En ce sens, un *praesidium* peut désigner un poste fortifié, mais aussi plus simplement un détachement militaire chargé d'occuper temporairement une position quelconque. Le contexte des récits laisse entendre que c'est plutôt cette deuxième acception qu'il faut comprendre en règle ordinaire. Il faut donc insister sur la valeur très générale du terme *praesidium*, conformément, du reste, à la définition qu'en donne par exemple l'*Oxford Latin Dictionary*. A plusieurs reprises, il est dit ainsi que la cavalerie romaine engage le combat *praesidio legionum* (Caes. *Gal.* 7.70.3 ; [Hirt.] *Gal.* 8.11.2) et la protection offerte par Rome à ses alliés est exprimée par un vocabulaire identique (Caes. *Gal.* 7.10.1 ; 7. 38.9). Lorsque César relate sa campagne contre les Eburons à l'été 53, la formule par laquelle il veut faire saisir à son lecteur

reste conforme à l'emploi très général de ce vocabulaire, moins technique qu'il n'y paraît, dans les sources grecques d'époque classique et hellénistique : Debord 1994 ; Pimouguet-Pedarros 2000, 111-116 ; Nielsen 2002 ; Labarre 2004 ; Boulay 2014, 50-73.

la difficulté particulière de celle-ci est éloquente : *locus ipse erat praesidio barbaris* (Caes. *Gal.* 6.34.6). Cette polysémie suggère aussi qu'il convient de ne pas arbitrairement opposer *praesidia* et *castella* dont la nature et la fonction, telles qu'elles apparaissent dans les sources littéraires, peuvent souvent se recouvrir. En somme, il ne faut pas s'empresse de penser que les textes anciens nous offriraient toutes les solutions aux problèmes interprétatifs posés par les découvertes effectuées sur le terrain. Les auteurs antiques peuvent certes nous aider à comprendre ce que les Romains entendaient derrière un tel vocabulaire, mais pas à élaborer, grâce à celui-ci, une typologie très précise de vestiges susceptibles de correspondre à ces postes. Dans ce cas comme dans d'autres, l'archéologie doit parvenir à s'émanciper d'une référence trop exclusive à des textes qui n'ont pas vocation à lui décrire exactement tout ce qu'elle retrouve : au lieu de chercher à toute force à rapporter les découvertes aux mots des auteurs anciens, elle doit plutôt nous permettre de prendre la mesure de ce dont ces textes ne se préoccupent pas, mais qui était aussi une réalité du monde romain.

François Cadiou

Institut Ausonius (UMR 5607 CNRS – Université Bordeaux  
Montaigne – Labex Sciences Archéologiques de Bordeaux).  
Domaine universitaire  
33607 Pessac cedex  
francois.cadiou@u-bordeaux-montaigne.fr

Rebut: 22-12-2014  
Acceptat: 26-02-2015

## Bibliographie

- ADROHER AUROUX, A. M., CABALLERO COBOS, A., SÁNCHEZ MORENO, A., SALVADOR OYONATE, J. A. et BRAO GONZÁLEZ, F. J. (2006). Estructuras defensivas tardorrepublicanas en el ámbito rural de la Bastetania. Á: MORILLO CERDÁN (éd.). *Arqueología militar romana en Hispania. II: Producción y abastecimiento en el ámbito militar*. León : 625-638.
- ADROHER AUROUX, A. (2014). Fortificaciones republicanas entre la Citerior y la Ulterior : en las tierras de la Bastetania. SALA SELLÉS, F. et MORATELLA JAVEGA, J. (eds.). *Las guerras civiles romanas en Hispania. Una revisión histórica desde la Contestania*. Alicante : 169-181.
- BISHOP, M. C. (1999). *Praesidium* : social, military, and logistical aspects of the Roman army's provincial distribution during the early principate. GOLDSWORTHY, A. et HAYNES, I. (eds.). *The Roman Army as a Community*. Portsmouth : 111-118.
- BOULAY, TH. (2014). *Arès dans la cité. Les poleis et la guerre dans l'Asie mineure hellénistique*. Pise-Rome.
- BROTÓNS YAGÜE, F. et MURCIA MUÑOZ, A. J. (2006). El *castellum* tardorrepublicano del Cerro de las Fuentes de Archivel (Caravaca de la Cruz, Murcia). Estudio preliminar. MORILLO CERDÁN, Á. (éd.). *Arqueología militar romana en Hispania. II: Producción y abastecimiento en el ámbito militar*. León : 639-653.
- BROTÓNS YAGÜE, F. et MURCIA MUÑOZ, A. J. (2008). Los *castella* tardorrepublicanos romanos de la cuenca alta de los ríos Argos y Quípar (Caravaca, Murcia). Aproximación arqueológica e histórica. GARCÍA-BELLIDO, M. P. MOSTALAC, A. ET JIMÉNEZ, A. (eds.). *Del imperium de Pompeyo a la auctoritas de Augusto. Homenaje a Michael Grant*. Madrid : 49-66.
- BROTÓNS YAGÜE, F. et MURCIA MUÑOZ, A. J. (2014). Una guarnición tardorrepublicana romana en la cuenca alta de los ríos Argos y Quípar. El *castellum* de Archivel y la *turris* de Barranda (Caravaca-región de Murcia). SALA SELLÉS, F. et MORATELLA JAVEGA, J. (eds.). *Las guerras civiles romanas en Hispania. Una revisión histórica desde la Contestania*. Alicante : 183-197.
- BRULET, R. (2006). L'architecture militaire romaine en Gaule pendant l'Antiquité tardive. REDDÉ, M. et alii (dir.). *Les fortifications militaires*. Paris-Bordeaux : 155-179.
- CADIOU, F. (2003). Garnisons et camps permanents : un réseau défensif des territoires provinciaux dans l'*Hispania* républicaine ? MORILLO CERDÁN, A., CADIOU, F. et HOURCADE, D. (eds.). *Defensa y territorio en Hispania de los Escipiones a Augusto* (actes du colloque tenu à la Casa de Velázquez les 19 et 20 mars 2001). León : 81-100.
- CADIOU, F. (2008). *Hibera in terra miles. Les armées romaines et la conquête de l'Hispanie sous la République (218-45 av. J.-C.)*. Madrid.
- CADIOU, F. (2013). *Alia ratio. L'armée romaine, la guérilla et l'historiographie moderne*. *Revue des Etudes Anciennes*, 115 : 119-145.
- CADIOU, F. et NAVARRO CABALLERO, M. (eds.) (2014). *La guerre et ses traces. Conflits et sociétés en Hispanie à l'époque de la conquête romaine (III<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. av. J.-C.)* (Bordeaux, 25-27 novembre 2010). Bordeaux.
- CAGNIART, P. (1992). *Victori receptaculum, uicto per fugium*. Notes à propos des camps de marche de l'armée romaine. *Les Etudes Classiques*, 60 : 217-234.
- CARCOPINO, J. (1990<sup>6</sup>). *Jules César*. 6<sup>e</sup> éd. rev. et augm. de l'éd. de 1935. Paris.
- CUVIGNY, H. (ed.) (2003). *La route de Myos Hormos : l'armée romaine dans le désert oriental d'Égypte. Praesidia du désert de Bérénice*. Le Caire.
- DEBORD, P. (1994). Le vocabulaire des ouvrages de défense. Occurrences littéraires et épigraphiques confrontées aux *realia* archéologiques. DEBORD, P. et DESCAT, R. (dir.). *Fortifications et défense du territoire en Asie Mineure occidentale et méridionale (actes de la table ronde du CNRS, Istanbul 20-27 mai 1993)*. *REA* 96, 1-2 : 53-61.
- DENIAUX, E. (1993). *Clientèles et pouvoir à l'époque de Cicéron*. Rome.
- DÍAZ ARIÑO, B. (2008). *Epigrafía latina republicana de Hispania*. Barcelone.
- DÍAZ GARCIA, M. (2009). *El castellum de Puigpelat*. Tarragone.
- DIOSONO, F. (2004). El *castellum* de época republicana del Cerro del Trigo y el impacto militar romano. ADROHER AUROUX, A. M. et LÓPEZ MARCOS, A. (dir.). *El territorio de las altiplanicies granadinas entre la Prehistoria y la Edad Media. Arqueología en Puebla de Don Fadrique (1995-2002)*. Séville : 263-271.
- DIOSONO, F. (2005). El *castellum* romano del Cerro del Trigo (Puebla de Don Fadrique, Granada) y el control del territorio en época republicana. *Archivo Español de Arqueología*, 78 : 119-128.
- ERDKAMP, P. (1998). *Hunger and the Sword: Warfare and Food Supply in the Roman Republican Wars (264-30 BC)*. Amsterdam.
- ERDKAMP, P. (2010). Supplying armies in the Iberian Peninsula during the Republic. CARRERAS, C. et MORRAIS, R. (dir.). *The Western Roman Atlantic Façade. A study of the economy and trade in the Mar Exterior from the Republic to the Principate*. Oxford : 135-142.
- GARCÍA, E., PADRÓS, C., PUJOL, A., SALA, R. et TAMBA, R. (2010). Resultats preliminars de la primera campanya d'excavació al jaciment de Puig Ciutat (Oristà, Osona). *Ausa*, 24, 166 : 685-714.

- HARMAND, J. (1970). César et l'Espagne durant le second *bellum civile*. *Legio VII Gemina. Acta del coloquio internacional (León, 16-21 de septiembre de 1968)*, León : 183-203.
- HOURLCADE, D. (2014). *Praesidium* ou *urbs* ? Réflexions au sujet de la « première phase » de la muraille de *Tarraco* (Tarragone). CADIOU, F. et NAVARRO CABALLERO, M. (eds.). *La guerre et ses traces. Conflits et sociétés en Hispanie à l'époque de la conquête romaine (III<sup>e</sup> s. av. J.-C.)* (Bordeaux, 25-27 novembre 2010). Bordeaux : 319-340.
- JIMÉNEZ DE FURUNDARENA, A. (1995). *Castellum* en la *Hispania* romana. Su significado militar. *Hispania Antiqua*, 19 : 129-150.
- KRANER, F. et al. (1963) = C. *Iulii Caesaris commentarii de bello civili*. édit. F. Kraner, H. Oppermane H. Meusel. Berlin.
- LABARRE, G. (2004). Phourarques et *phouroi* des cités grecques d'Asie Mineure à l'époque hellénistique. COUVENHES, J.-C. et FERNOUX, H.-L. (dir.). *Les Cités grecques et la guerre en Asie Mineure à l'époque hellénistique*. Tours : 221-248.
- MERCADO, M., RODRIGO, E., FLÓREZ, M., PALET, J. M. et GUITART, J. (2008). El *castellum* de Can Tacó/Turó d'en Roïna (Montmeló-Montornés del Vallès, Vallès Oriental) i seu entorn territorial. *Tribuna d'Arqueologia*, 2007 : 195-211.
- MOLIST CAPELLA, N. (2014). La fortificación tardorrepublicana de Olèrdola y el control del acceso norte a *Tarraco*. SALA SELLÉS, F. et MORATELLA JAVEGA, J. (eds.). *Las guerras civiles romanas en Hispania. Una revisión histórica desde la Contestania*. Alicante : 229-247.
- MORILLO CERDÁN, Á. (dir.) (2007). *El ejército romano en Hispania. Guía arqueológica*. León.
- MORILLO CERDÁN, Á. (2014). Campamentos y fortificaciones tardorrepublicanas en Hispania. "Calibrando" a Sertorio. SALA SELLÉS, F. et MORATELLA JAVEGA, J. (eds.). *Las guerras civiles romanas en Hispania. Una revisión histórica desde la Contestania*. Alicante : 35-49.
- ÑACO DEL HOYO, T. (2006). Rearguard Strategies of Roman Republican Warfare in the Far West. ÑACO, T. et ARRAYÁS, I. (éd.). *War and Territory in the Roman World*. Oxford : 149-167.
- ÑACO DEL HOYO, T. (2009). Le *praefectus praesidii* sous la République. Quelques cas d'étude. *Revue des Etudes Anciennes*, 111 : 179-195.
- ÑACO DEL HOYO, T. (2010). Garrison, military logistics and civil population in the Late Republic: Africa and Hispania. CARRERAS, C. et MORAIS, R. (dir.). *The Western Roman Atlantic Façade. A study of the economy and trade in the Mar Exterior from the Republic to the Principate*. Oxford : 145-149.
- NIELSEN, Th. H. (2002). *Phourion*. A Note on the Term in Classical Sources and in Diodorus Siculus. NIELSEN, Th. H. (dir.). *Even More Studies in the Ancient Greek Polis*. Stuttgart : 49-64.
- NOGUERA, J., PRINCIPAL, J. et ÑACO DEL HOYO, T. (2014). La actividad militar y la problemática de su reflejo arqueológico: el caso del Noreste de la Citerior (218-45 a.C.). CADIOU, F. et NAVARRO CABALLERO, M. (eds.). *La guerre et ses traces. Conflits et sociétés en Hispanie à l'époque de la conquête romaine (III<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. av. J.-C.)* (Bordeaux, 25-27 novembre 2010). Bordeaux : 31-56.
- OLCINA DOMÉNECH, M., GUILABERT MAS, A. et TENDERO PORRAS, E. (2014). Fortificaciones tardorrepublicanas de *Lucentum* (Hispania Citerior). SALA SELLÉS, F. et MORATELLA JAVEGA, J. (eds.). *Las guerras civiles romanas en Hispania. Una revisión histórica desde la Contestania*. Alicante : 127-137.
- PIMOUGUET-PÉDARROS, I. (2000). *Archéologie de la défense. Histoire des fortifications antiques de Carie (époques classique et hellénistique)*. Besançon.
- PRAG, J. (2007). *Auxilia* and *Gymnasia* : A Sicilian Model of Roman Imperialism. *Journal of Roman Studies*, 97 : 68-100.
- RAMBAUD, M. (1987). Les marches des césariens vers l'Espagne au début de la guerre civile. BONJOUR, M. et FREDOUILLE, J.-C. (eds.). *Autour de César*. Lyon : 315-328 (réédition d'un texte initialement publié en 1976).
- RICO, C. (1997). *Pyrénées romaines. Essai sur un pays de frontière (III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. - IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.)*. Madrid.
- ROLDÁN HERVÁS, J. M. (1978). *Hispania republicana*. BLÁZQUEZ MARTÍNEZ, J. M. et alii. *Historia de España Antigua*. T. II : *Hispania romana*. Madrid : 15-223.
- ROTH, J. (1999). *Logistics of the Roman Army at War (264 BC - AD 235)*. Leyde.
- SALA SELLÉS, F., ABAD, L., BAYO, S. et DOMÉNECH, C. (2014). Las huellas de las guerras sertorianas en el sureste de Hispania : elementos para una revisión historiográfica. CADIOU, F. et NAVARRO CABALLERO, M. (eds.). *La guerre et ses traces. Conflits et sociétés en Hispanie à l'époque de la conquête romaine (III<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. av. J.-C.)* (Bordeaux, 25-27 novembre 2010). Bordeaux : 181-202.
- SALA SELLÉS, F., MORATELLA JAVEGA, J. et ABAD CASAL, L. (2014). Los fortines de la costa septentrional alicantina : una red de vigilancia de la navegación. SALA SELLÉS, F. et MORATELLA JAVEGA, J. (eds.). *Las guerras civiles romanas en Hispania. Una revisión histórica desde la Contestania*. Alicante : 79-89.
- SALIDO DOMÍNGUEZ, J. (2014). Aprovisionamiento de grano y estrategia militar durante el periodo republicano en Hispania. CADIOU, F. et NAVARRO CABALLERO, M. (eds.). *La guerre et ses traces. Conflits et sociétés en Hispanie à l'époque de la conquête romaine (III<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. av. J.-C.)* (Bordeaux, 25-27 novembre 2010). Bordeaux : 473-482.
- SCHNURBEIN, S. von (2006). Formes, taille, terminologie, configuration générale. REDDÉ, M. et alii (dir.). *Les fortifications militaires*. Paris-Bordeaux : 68-72.